



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20 (JY. Gonod a donné pouvoir à C. Favre, F. Mendes a donné pouvoir à N. Chanut, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votants : 22 (G. BillouDET, Maire, ne prend pas part au vote)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Bornarel R. (arrivé à 20h30), Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Goyon F., Monerrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Mendes F. (a donné pouvoir à Chanut N.), Verne O. (a donné pouvoir à Delalande A. et M. Gonod JY. (a donné pouvoir à Favre C.)

Secrétaire de séance : Denis Vaissaud

Objet : Budget principal – Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2022 pour le budget principal, qui se résumant ainsi :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	1 154 192.60	2 170 146.47	3 324 339.07
2	Dépenses exercice N	1 211 880.01	1 785 785.38	2 997 665.39
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-57 687.41	384 361.09	326 673.68
II	Résultat antérieur	157 497.00	49 136.95	206 633.95
A	Solde d'exécution (I + II)	99 809.59	433 498.04	533 307.63
3	Restes à réaliser Recettes N	198 570.00	0.00	198 570.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	557 720.00	0.00	557 720.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-359 150.00	0.00	-359 150.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-259 340.41	433 498.04	174 157.63

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte de gestion 2022 du budget principal

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 21 février 2023

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTERRAT, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,